

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'AISNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 03 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	93	105
DATE DE CONVOCATION		28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 18h30,  
Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,  
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, CRENET Didier, CRESP Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HENNION Philippe, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine.

Conseillers Communautaires Suppléants : DEFOIS Nathalie, DOBSKI Philippe, GODDAERT Jocelyne, HENDRYCKS Claude.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, COUTANT Cathy pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DICHY-MALHERME Patricia pouvoir à ARNEFAUX Alain, DUPUIS Alice pouvoir à JACQUESSON Frédéric, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, GIRARDIN Daniel pouvoir à LAHOUATI Bruno, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, LEBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, MILANDRI Mélanie pouvoir à PERARDEL-GUICHARD Christine, SIMON Fariel pouvoir à BOUTELEUX Jean-François.

Secrétaire de séance : MOROY Alain.

**Objet : Indemnité du Président par intérim**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-17, L. 2123-24 III et L. 5216-4,  
Vu le courrier de Monsieur le Préfet portant acceptation de la démission du président,  
Vu le procès-verbal d'installation en date du 18 mai 2024, constatant l'élection du Président, de treize Vice-présidents et de treize Conseillers délégués,  
Vu la délibération n°2020DEL230 du Conseil communautaire du 30 septembre 2020 ayant pour objet les indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'en cas de démission du président de la Communauté d'agglomération, le président est remplacé par le 1<sup>er</sup> vice-président,

Considérant que le 1<sup>er</sup> vice-président peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil communautaire, l'indemnité fixée pour le président,

Considérant que l'indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective,

Il est proposé de verser l'indemnité fixée pour le président, selon les termes suivants de la délibération du 30 septembre 2020 :

- Président : 73.81 % de 110% de l'indice brut terminal

	Montant brut maximum en euros	Montant brut mensuel en euros
Président	4 206,71	3 104,97

- Pour la période du 6 mai 2024 au 17 mai 2024 inclus.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil communautaire :

**DECIDE** de verser à Monsieur Sébastien EUGÈNE le montant d'indemnité au prorata pour la période du 6 mai 2024 au 17 mai 2024 inclus.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget.

*Pour extrait conforme,*

*Le secrétaire de séance,  
Alain MOROY*



*Le Président,  
Sébastien EUGÈNE*



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 94

Contre : 5

Abstention : 6

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 99

Majorité absolue : 50

